

Vénissieux, le 23 mai 2023

## **VALIDATION DU PLAN DE SAUVEGARDE LORS DE L'AUDIENCE AU TRIBUNAL DE COMMERCE SORTIE DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE**

**BOOSTHEAT (FR0011814938 / ALBOO), acteur industriel français de l'efficacité énergétique, annonce qu'il a présenté ce jour devant le Tribunal de Commerce de Lyon son projet de plan de sauvegarde, dans le cadre de sa procédure collective ouverte depuis le 4 octobre 2022. Au cours de cette audience, BOOSTHEAT a présenté sa nouvelle orientation stratégique et le financement de son projet de retournement, une situation bilancielle assainie grâce aux succès des actions menées sur son désendettement et rappeler l'appui solide de son actionnaire de référence HBR Investment Group. Fort de cette démonstration, le Tribunal de Commerce de Lyon a arrêté « sur le siège » le projet de plan de sauvegarde, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public). Cette décision très favorable met fin à la procédure de sauvegarde de BOOSTHEAT et valide définitivement l'offre de reprise par HBR Investment Group ainsi que l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière de l'entreprise.**

**Hugo Brugière, Président Directeur Général de BOOSTHEAT, déclare :** « *Nous sommes très heureux de l'issue de cette audience et de la validation du projet de plan de sauvegarde de BOOSTHEAT, qui témoigne de la solidité de ce projet de retournement et met un terme à la procédure de sauvegarde de la Société. Nous avons réussi à convaincre l'ensemble des organes de la pertinence de ce plan ambitieux construit sur les fondamentaux technologiques et humains de BOOSTHEAT, une situation financière largement assainie et un soutien significatif d'HBR Investment Group.*

*Je tiens à remercier vivement Madame la juge commissaire, pour son écoute et la qualité de nos échanges ainsi que notre avocat, Maître Dimitri Sonier, notre administrateur judiciaire, Maître Gaël Couturier, et notre mandataire judiciaire, Maître Caroline Lepretre, pour leur accompagnement tout au long de ce processus et en particulier dans le cadre de cette audience de grande importance pour l'entreprise.*

*Nous pouvons désormais nous concentrer pleinement sur le retournement de BOOSTHEAT. Avec une technologie de rupture hors du commun et une équipe d'experts pleinement mobilisés dans l'action, je suis convaincu que BOOSTHEAT a tous les atouts pour mener à bien sa nouvelle orientation stratégique. HBR Investment Group continuera à accompagner les équipes vers ce succès. »*

## **I UNE ENTREPRISE REPOSITIONNÉE, RÉORGANISÉE ET À NOUVEAU ATTRACTIVE**

Au cours de cette audience, BOOSTHEAT a présenté en détail sa stratégie de retournement opérationnelle autour de sa **nouvelle organisation en bureau d'études centrée sur ses deux activités**<sup>1</sup> : « solutions de compression thermique » basée sur le savoir-faire de l'entreprise et ses 7 familles de brevets et « BS3 » autour de son logiciel de pilotage de la performance énergétique.

La Société a rappelé le récent déménagement de ses équipes (12 salariés issus en grande partie de l'ancienne équipe et 13 prestataires) dans des locaux mieux dimensionnés à sa nouvelle taille et la mise en route opérationnelle de son nouveau laboratoire d'essai<sup>2</sup>.

À cette occasion, BOOSTHEAT a également rappelé avoir reçu des marques d'intérêts fortes pour la technologie de compression thermique de la part de partenaires stratégiques (associatif, industriel et laboratoire), sur le territoire nord-américain (CTGN Canada et North American Gas Heat Pump Collaborative) et en France (Sapaic, CETIAT, GTI Energy)<sup>3</sup>.

## **I SOUTENUE PAR SON ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE ET SON CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'EXÉCUTION DE SA FEUILLE DE ROUTE**

Lors de cette audience, BOOSTHEAT a rappelé la **forte implication de son actionnaire HBR Investment Group au succès du projet de retournement de la Société**, en particulier au travers de son soutien financier pour libérer le passif. À date, l'accompagnement d'HBR Investment Group représente un investissement de 1,3 M€ dans le cadre de la reprise de BOOSTHEAT et de l'exécution de son projet de plan de sauvegarde, que ce soit au travers d'apport en compte courant conformément à l'autorisation reçue du juge commissaire<sup>4</sup>, ou par le biais des opérations de rachats de créances (obligataires, bancaires, subventions et crédit-bail).

**BOOSTHEAT a rappelé également l'appui de son Conseil d'administration** dans l'exécution de sa feuille de route stratégique, qui compte notamment 3 administrateurs historiques de BOOSTHEAT qui ont fait le choix de poursuivre leur mandat pour accompagner BOOSTHEAT dans le succès de sa nouvelle stratégie.

## **I UN CADRE FINANCIER ASSAINI ET UN PLAN DE RETOURNEMENT FINANCIÉ**

**Enfin, BOOSTHEAT a rappelé le travail majeur opéré sur la restructuration financière de la Société** auprès de ses créanciers. Les opérations de rachat des créances obligataires, bancaires et des subventions par HBR Investment Group et les paiements en directs réalisés par ce dernier (PGE notamment) ont permis à BOOSTHEAT de se désendetter massivement pour un total de 18,4 M€. HBR Investment Group est devenu le seul obligataire et principal

---

<sup>1</sup> Cf communiqué du 4 janvier 2023

<sup>2</sup> Cf communiqué du 13 février 2023 et communiqué du 22 mai 2023

<sup>3</sup> Cf communiqués du 16 février 2023 et 2 mai 2023

<sup>4</sup> Cf communiqué du 13 février 2023

créancier de BOOSTHEAT et s'est engagé à ne pas demander le remboursement en numéraire de ses créances qui pourront être converties en capital au fil de l'eau<sup>5</sup>.

**Au total sur un passif déclaré de l'ordre de 29 M€ à l'ouverture de la procédure, BOOSTHEAT présente désormais un passif à apurer sur la durée du plan d'1,3 M€, pour une trésorerie disponible de 1,1 M€ au 30 avril 2023.** Un plan d'apurement du passif a été établi et présenté lors de cette audience concernant les créances résiduelles. Le produit de cessions des matériels devenus non stratégiques dans le cadre du nouveau projet d'entreprise sera affecté au remboursement et désintéressement des créanciers conformément aux autorisations du juge commissaire<sup>6</sup>.

Enfin, BOOSTHEAT a précisé les moyens nécessaires à la mise en œuvre du retournement projeté, soit à date environ 6,6 M€ au titre de l'exercice 2023 (dont 5,9 M€ de coûts de fonctionnement, et 0,7 M€ de coûts de restructuration de la dette de BOOSTHEAT hors les rachats de créances financés directement par HBR).

BOOSTHEAT a rappelé que le projet de retournement est financé principalement par le recours à la ligne de financement en fonds propres existante par émission de bons remboursables en actions (ORA) (dont 2,5 M€ ont été appelés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 30 avril 2023), par un apport en compte courant d'associé par HBR Investment Group et par d'éventuels signatures de partenariats industriels et de recherche. BOOSTHEAT a rappelé qu'elle bénéficie de la garantie d'HBR Investment Group dans la limite de 10 M€.

**À l'issue de cette audience, le Tribunal de Commerce de Lyon a arrêté « sur le siège » le projet de plan de sauvegarde de BOOSTHEAT permettant ainsi la sortie définitive de la procédure de sauvegarde. Cette décision valide l'adoption définitive de l'Offre, permettant à la Société d'engager son plan de retournement. Le jugement définitif du Tribunal de Commerce de Lyon relatif à l'arrêté du plan de sauvegarde devrait être disponible dans les prochains jours. BOOSTHEAT communiquera à nouveau à cette occasion notamment pour donner plus de détails sur ce plan.**

\* \* \*

**Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur**

<https://www.boostheat-group.com/fr/>

### **À PROPOS DE BOOSTHEAT**

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

La Société est cotée sur Euronext Growth à Paris, (ISIN : FR0011814938).

---

<sup>5</sup> Cf communiqué du 17 mai 2023

<sup>6</sup> Cf communiqué du 13 février 2023 et du 17 mai 2023

**| CONTACTS**

**ACTUS finance & communication – Anne-Pauline PETUREAUX**

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 72 / [boostheat@actus.fr](mailto:boostheat@actus.fr)

**ACTUS finance & communication – Serena BONI**

Relations Presse

Tél. : 04 72 18 04 92 / [sboni@actus.fr](mailto:sboni@actus.fr)